

DELIBERATION N° 51/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

12 juillet 2023

DATE D’AFFICHAGE

13 juillet 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice

14

Présents

09

Votants

12

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 25 JUILLET, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Monsieur **Éric ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Monsieur David **MARES** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Monsieur Didier **PAPELOUX** donne pouvoir à Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Madame Sophie **DIERRE**, Madame Corinne **DROUEN**.

14 Formant la majorité des membres en exercice.

12 A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

VENTE D’UNE PARCELLE A 577

8bis rue Gabriel Fauré, Domaine des Hauts de Villerville

Commission de l’agence immobilière

Monsieur le Maire rappelle à l’ensemble du conseil municipal que le Conseil a déjà accepté l’offre de au prix de 70 000€ net vendeur, pour la parcelle située 8bis rue Gabriel Fauré, Domaine des Hauts de Villerville, cadastrée A 577, d’une superficie de 185 m² (avec un paiement de 65 000€ le jour de la signature et 5 000€ restant à régler à hauteur de 500€ par mois avec un solde au plus tard le 10/12/2023).

Lors de la signature du compromis de vente, Maître Maxime **GRAILLOT** a demandé que soit rajouté à la délibération que le prix a été négocié par l’agence Amandine Immobilier, titulaire d’un mandat donné par le vendeur sous le numéro 112 en date du 3 janvier 2022 non encore expiré, ainsi déclaré. Le vendeur ayant seul la charge aux termes du mandat, doit à l’agence une rémunération de 3 758,00 € (taxe sur la valeur ajoutée incluse), payable le jour de la signature de la vente.

Monsieur le Maire propose que les actes soient préparés par Maître Maxime **GRAILLOT**, notaire en résidence à Deauville.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la signature de la vente de la parcelle située 8bis rue Gabriel Fauré, Domaine des Hauts de Villerville, cadastrée A 577, d'une superficie de 185 m², à au prix de 70 000€ net vendeur, avec un paiement de 65 000€ le jour de la signature et 5 000€ restant à régler à hauteur de 500€ par mois avec un solde au plus tard le 10/12/2023.

AUTORISE le règlement des frais de négociation de l'agence Amandine Immobilier.

AUTORISE Maître Maxime GRAILLOT, notaire en résidence à Deauville, à faire toutes les démarches nécessaires à cette vente.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

